

NOTA
A DESTINATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

**2 médecins scolaires travaillant à 80 %
sont affectés au Centre Médico Scolaire de Toul**

Le nombre total d'élèves qui dépendent du CMS s'élève à 9705

1. Docteur M.F. LELARGE-JANOT

(absente un mercredi et un vendredi /2)

A sa charge : les écoles maternelles et primaires rattachées aux collèges de Toul - Croix de Metz, Valcourt, J.B. Vatelot- et celui de Jacques Grüber à Colombey les Belles ainsi que ces collèges et les lycées Majorelle et J.B. Vatelot.

2. Le Docteur C. FERRY

(ne travaille pas le lundi)

A sa charge : les écoles maternelles et primaires rattachées aux collèges Amiral de Rigny à Toul et à Louis Pergaud à Foug, et celles rattachées au collège Robert Géant de Vézelize, ainsi que ces collèges et qui a en charge le lycée LPR du Toulinois (Sites : C. Claudel/N.Cugnot).

3. Le Secrétariat du CMS est assuré par Evelyne DUBOURG

Les horaires de fonctionnement du secrétariat sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 50 - mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 35 à 15 h 00.

Le CMS est fermé le samedi.

Et un immense merci à toutes et à tous de votre accueil, de votre disponibilité, de votre « complicité réciproque » et, bien évidemment, de votre collaboration.

Ecoles primaires et maternelles ✍

1. **Ecoles maternelles** : contrairement aux années précédentes, nous faire parvenir vos listes de T.P.S., P.S. et M.S. en plus de celles des élèves de grande section (ces renseignements nous étant nécessaires pour les statistiques de fin d'année et pour les liaisons avec la PMI.)
2. **Ecoles maternelles et primaires** : ***bien nous établir des listes d'élèves par classe et non par ordre alphabétique général, les années de naissance portant à confusion pour la classe correspondante.*** Merci de bien vouloir noter la provenance exacte des nouveaux élèves de votre école (nom de l'école précédente, classe, adresse exacte de l'établissement avec code postal complet).
Nous informer rapidement de toute nouvelle inscription d'élève dans votre école en cours d'année, que ce soit en primaire, afin de demander le dossier médical, ou en maternelle pour la programmation des **bilans de santé de la 6^{ème} année**, les calendriers des médecins étant de plus en plus « remplis » et afin de demander le dossier médical au médecin de P.M.I. correspondant.
Par ailleurs, un repérage des élèves dans leur 6^{ème} année en difficulté en G.S. de maternelle (dans les apprentissages ou autre(s)) sera demandé au cours de cette année scolaire.
3. Si vous avez connaissance de problèmes concernant vos élèves (santé, difficultés scolaires, atteints de handicap...), nous établir une liste de ceux-ci, afin que nous puissions programmer des visites médicales si besoin, que ce soit en vue d'informations à l'enseignant référent ou autres, établir des P.A.I. ou les renouveler (nouveaux élèves) ou d'assurer le suivi des situations.
4. De même, lorsque les *réunions d'équipe éducative* sont prévues, nous faire parvenir la programmation afin que le médecin puisse être présent si la problématique est d'ordre médical (dans ce cas, nous transmettre, si possible, les éléments principaux), et en fonction de son emploi du temps. Si un compte-rendu est établi, merci à vous de bien vouloir nous en faire parvenir un exemplaire, afin de le joindre au dossier médical de l'élève concerné.
5. Vous trouverez joint en annexe à la présente circulaire ***le formulaire d'examen à la demande.***
6. Vous trouverez joint en annexe à la présente circulaire ***la fiche de renseignements concernant l'école.*** Cette année, nous souhaiterions que ***figurent en face de chaque classe l'effectif de celle-ci (en cas de cours multiples, nous indiquer le nombre d'élèves par cours). Ces renseignements nous sont nécessaires pour l'établissement de statistiques diverses qui nous sont demandées souvent.*** Pour les écoles qui sont en R.P.I., merci de bien vouloir nous indiquer la composition de celui-ci, en nous précisant les communes de recrutement et où sont situées les écoles en fonctionnement.

LES P.A.I.

SUR DEMANDE EXCLUSIVE DE LA FAMILLE

(RENOUVELLEMENT OU NOUVEAU) ✍

1. Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est le cadre réglementaire pour les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (référence à la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003).

Il est mis au point à la demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur.

□ Pour la mise en place du PAI :

⇒ Demander aux parents d'envoyer les documents médicaux les plus récents au médecin scolaire (Docteur Lelarge-Janot ou Docteur Ferry) ou, si impossibilité, les coordonnées complètes du médecin traitant ou médecin spécialiste concerné. Les parents peuvent prendre contact directement avec le médecin scolaire par téléphone, s'ils souhaitent des précisions.

⇒ Les éléments suivants sont nécessaires :

- Nom et prénom de l'élève, date de naissance, classe, régime, adresses complètes de l'établissement et de la famille de l'élève.
- Les n° de téléphone du domicile, du père (travail, tél. mobile), de la mère (travail, tél. mobile)
- Les coordonnées du médecin traitant ou spécialiste (adresse, téléphone).

□ Dans le cas de renouvellement de PAI (à actualiser pour chaque nouvelle année scolaire):

⇒ Les soins et le traitement, le protocole d'urgence, les conditions de la fréquentation de la restauration collective... doivent être mis à jour chaque année scolaire.

2. Le projet d'accueil individualisé pour troubles spécifiques du langage (oral ou écrit) doit être réactualisé chaque année scolaire.

En cas de suspicion de troubles spécifiques des apprentissages, demander aux parents de contacter le médecin scolaire.

Annexe pour les Ecoles primaires et maternelles ✍

TEXTE A CONSULTER

L'hygiène et la santé dans les écoles primaire - janvier 2009 - :
...eduscol.education.fr/sante

Sommaire :

- hygiène - principes généraux
- offre alimentaire (restauration scolaire, collation matinale,...)
- organisation des soins et des urgences dans les écoles,
- hygiène en cas de maladie
- les vaccinations
- annexes (nettoyage, alimentation, conduites à tenir en cas de maladies transmissibles, poux, canicule, fiche d'urgence à l'intention des parents, textes de références).

NOTA

 **En cas de maladies transmissibles**

✉ Systématiquement ✍

Informez le Centre Médico Scolaire de TOUL pour

- les écoles *maternelles*

P.S. - M.S. (⇔ en même temps que les services de P.M.I.)

G.S.

- les écoles *primaires*